

Un numéro vert (appel gratuit) pour le décrochage scolaire : 0 800 122 500 : a mettre en titre

Chaque année, près de 95 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme, dont la majorité relève de l'obligation de formation. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Depuis la rentrée scolaire 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation de décrochage scolaire, l'obligation de se former jusqu'à l'âge de 18 ans a été mise en place. Cette mesure s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement.

Derrière le 0 800 122 500, numéro gratuit, les professionnels des Missions locales et des Centres d'information et d'orientation répondent en fonction de la région d'origine du jeune, de manière à ce qu'il ait un professionnel de proximité qui puisse l'accompagner.

Aujourd'hui, en faisant connaître ce numéro à tous les acteurs intervenant auprès des jeunes, vous pouvez contribuer à aider les jeunes en difficulté et leurs parents. C'est pourquoi, le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté nous invite à faire la promotion de ce numéro auprès des structures de notre environnement institutionnel et inciter les jeunes que vous rencontrez à se rapprocher de la mission locale, chargée de la mise en œuvre de l'obligation de formation.